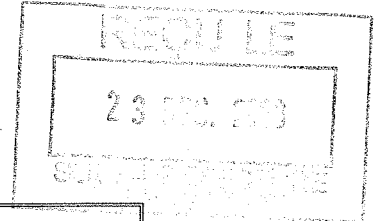




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE

Commune de Névache : M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008

DELIBERATION N° 2008-110 DU 20 DÉC. 2008

Rapporteur : M. Pierre BOUVIER

OBJET : FINANCES & RESSOURCES INTERNES
Souscription d'emprunt



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les courriers n°8861 à 8869 en date du 21 novembre 2008, sollicitant des propositions d'offres d'emprunt auprès de neuf banques,

Vu les propositions initiales formulées par DEXIA CLF Banque en date du 28/11/08 et la Caisse d'Épargne en date du 27/11/08,

Vu la proposition de financement définitive de LA CAISSE D'ÉPARGNE en date du 18 décembre 2008,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 décembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 16 décembre 2008,

Considérant que deux établissements bancaires sur neuf ont répondu à notre demande de propositions d'offres d'emprunt,

Considérant les entretiens conduits avec DEXIA CLF Banque et la Caisse d'Épargne aux fins de présentation de leur offre d'emprunt à Monsieur le Vice-président délégué aux « Finances »,

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt afin de concrétiser et finaliser les opérations d'investissement menées par la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 3 400 000,00 euros.

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

■ Décide de souscrire auprès de LA CAISSE D'EPARGNE, un emprunt d'un montant de 3 400 000 € aux conditions suivantes :

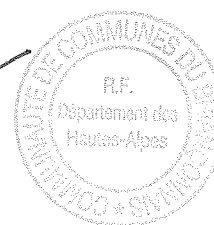
Durée : 15 ans
Périodicité : Annuelle
Amortissement : Constant, avec différé d'amortissement de 12 mois
Taux fixe : 4,52%
Frais : 1 700 euros.
Indemnité de sortie : Actuarielle

■ Autorise M. le Vice-président délégué aux finances, à signer tout acte, tout document et à procéder à toute démarche nécessaire à la conclusion de cet emprunt ainsi qu'au versement des fonds.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : 23 DEC. 2008

Date affichage : 23 DEC. 2008